

Objet : Attribution du marché de travaux de prestations et de services d'éclairage public en accompagnement des travaux de la MEL

N° : VA_DEC2020_216
Service : Marchés Publics

Nous, Gérard CAUDRON, Maire de Villeneuve d'Ascq, agissant en cette qualité,

Vu la délibération VA_DEL2018_211 du 18 décembre 2018 donnant délégation dans les domaines énumérés à l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article R. 2123-1 1° du Code de la Commande Publique,

Vu l'article 1er de l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19,

décidons

De conclure l'accord cadre ayant pour objet des travaux de prestations et de services d'éclairage public en accompagnement des travaux de la MEL, avec les sociétés suivantes :

- ENGIE SOLUTIONS INEO HAUTS DE France située à 304 rue de la Voyette - CRT 2 - BP90218 à LESQUIN (59812)
- EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES - INFRA NORD située à 35 Rue Ernest Macarez à VALENCIENNES (59300)
- STTN ENERGIE située 33, Chaussée des Darses à DUNKERQUE (59140)

Le montant maximum annuel de l'accord cadre de 670 000,00 € HT/an soit 2 680 000.00 € HT sur la durée totale de l'accord cadre (48 mois).

La durée de validité de l'accord cadre débute à compte du 1^{er} Juillet 2020 et se termine le 31 juin 2021.

L'accord cadre est reconductible de manière tacite 3 fois par période de 12 mois soit une durée maximale de 48 mois.

Politique publique (domaine-action-activité) : 02.4.1 Eclairage public

Fait à Villeneuve d'Ascq
le mercredi 24 juin 2020

Le Maire,
Gérard CAUDRON

ID télétransmission : 059-215900930018-20200401-175421-AU-1-1
Date AR Préfecture : jeudi 25 juin 2020

